# LA VÉRITÉ RIEN QUE LA VÉRITÉ

FO fgta AUCHAN

Nous avons appris par les communications syndicales du vendredi 14 mars que l'accord de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) avait été validé à la majorité. Cependant, malgré nos nombreuses demandes à la direction, la version officielle signée de cet accord n'a été communiquée que six jours plus tard. Cette attente soulève une question :

## Les signataires ont-ils donné un chèque en blanc à la direction ?

Selon les signataires, CFDT, CFTC et SEGA-CGC, cet accord n'est pas le pire de l'histoire des PSE chez Auchan ! Drôle d'argumentation ! Toutefois, leurs communications restent très générales et très vagues.

**Analysons objectivement la situation :**

Bien que plusieurs revendications de la délégation FO aient été intégrées à cet accord, nous constatons que de nombreux points sont indignes d'une entreprise de la taille d'Auchan et bien loin des promesses d'un PSE exemplaire formulées par Guillaume Darrasse.

**Nous relevons notamment :**

- L'absence de maintien intégral du salaire en cas de reclassement interne, une première dans un PSE Auchan.
- L'absence d'indemnité supra-légale pour les salariés licenciés ayant épuisé leur congé de reclassement.
- La substitution réservée à certains salariés des services d'appui, excluant les salariés des magasins (hypermarchés et supermarchés) et d'AECF (Auchan E-Commerce France).
- L'absence d'obligation de proposer des postes de reclassement au sein des enseignes du groupe Mulliez.
- L'accès aux mesures du plan de départ volontaire limité à une minorité de salariés des services d'appui.

**Par exemple :**

2 salariés (1 impacté et 1 concerné) ayant la même ancienneté et le même salaire, ayant trouvé un nouvel emploi à la même date, n'auront pas droit au même montant d'indemnité supra-légale.

**Les principaux perdants :**

Les principaux perdants de cet accord PSE sont les salariés contraints, notamment ceux des magasins, d'AECF et une partie des services d'appui. Cet accord majoritaire aura également des impacts négatifs, car il limitera le droit de regard de la DREETS.

Comment des organisations syndicales engagées dans le maintien de l'emploi peuvent elles signer un accord PSE alors que les experts désignés par la CFTC et SEGA-CGC font ressortir dans leur rapport qu'à minima 400 postes auraient dû être sauvés au niveau de l'EEGP.

Cet accord au rabais renforce la direction d'Auchan et son projet, qui non seulement ne sauvera pas l'Entreprise mais au contraire va faire peser une tension encore plus forte sur les salariés restants.

Au vu du rapport d'expertise un espoir de voir la DREETS demander à Auchan de revoir leur copie existait, cette signature majoritaire a tout anéanti ! Les organisations syndicales "PARTENAIRES" ont une nouvelle fois choisi le camp de la direction plutôt que celui des salariés !

## NE SOYEZ PAS NAÏF, LES MAUVAISES NOUVELLES NE VONT PAS S'ARRÊTER À CE PSE